



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 19 décembre 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 13 décembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Manuel Pottier (après 21h), Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40), Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Serge Nilly, Marc Duhamel.

Pouvoirs :

Pascale Douineau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Eric Alagon a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Marie-Louise Cornou a donné pouvoir à Michaël Quernez
Manuel Pottier a donné pouvoir à Michel Forget (jusqu'à 21h)
David Le Doussal a donné pouvoir à Christophe Couic
Stéphanie Mingant, a donné pouvoir à Géraldine Guet
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger (à partir de 20h40)
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

19. CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS AU TABLEAU I

Exposé :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité technique réuni le 20 novembre 2018,

Vu le tableau des effectifs,

Proposition :

1/ Compte tenu des départs en retraite courant 2018, il est proposé aux membres du Conseil municipal de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2019 les postes ci-dessous :

Au pôle éducation, jeunesse, sports et vie associative :

- ASEM principal de 2^e classe
- Adjoint d'animation principal 2^eme classe
- Adjoint technique principal 2^eme classe

Au pôle bâtiments et logistique :

- Adjoint technique principal 2^eme classe
- Agent de maîtrise principal

Au pôle aménagement et cadre de vie :

- Adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 50%

2/ Compte tenu des besoins de confortation des effectifs dans certains services techniques, il est proposé aux membres du Conseil municipal de créer à compter du 1^{er} janvier 2019 les postes ci-dessous et d'inscrire au budget les crédits correspondants :

Au pôle aménagement et cadre de vie :

- 2 postes d'adjoints techniques
- 1 poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs

Au pôle bâtiments et logistique :

- 1 poste d'adjoint technique et 1 poste du cadre d'emploi des adjoints techniques

Au pôle population

- Un poste du cadre d'emploi des agents de police municipale

3/ Compte tenu de la réorganisation et de la fusion de deux groupes scolaires ainsi que le réaménagement des emplois du temps suite à un départ en retraite, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier le temps de travail :

- un adjoint technique de 80% à 90%
- un adjoint technique de 85% à 90%

Le tableau des effectifs sera actualisé en conséquence

Avis favorable de la commission ressources humaines du 7 décembre 2018

P.J. : tableau des effectifs

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.